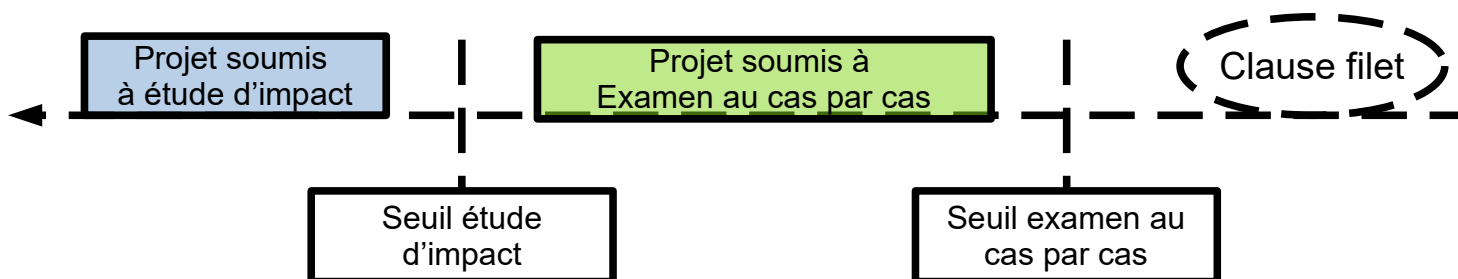


Evaluation environnementale et espèces protégées

- **Evaluation environnementale = démarche**, qui concerne les projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement
- **Nomenclature** des études d'impact et examen au cas par cas (annexe de l'article R122-2 du Code de l'environnement)



- **Evaluation environnementale et espèces protégées**
 - **En amont des procédures d'autorisation**
 - Réunion de cadrage lors des études (identification des enjeux)
 - Instruction cas par cas (enjeux, évitement, réduction, incidences résiduelles + proportionnalité des informations)
 - **Lors de la procédure d'autorisation**
 - Instruction avis Ae (enjeux, évitement, réduction, incidences résiduelles et compensation, proportionnalité des études)